



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS  
DE LA 25EME FETE DE LA BELLE EPOQUE  
- EXPOSITION DE VOITURES ET MOTOS ANCIENNES  
SUR L'ESPLANADE DE PONTAILLAC  
- DEFILÉ DES VOITURES  
- DEAMBULATION EN TENUE "BELLE EPOQUE"  
LE DIMANCHE 12 AOÛT 2018

PL/BM  
APM 18/1833

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par Monsieur Patrick BOULLETE (Président de l'association Royan Capitale de la Belle Epoque), sise 61 bis rue Paul Doumer à 17200 ROYAN,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, à l'occasion de l'exposition et défilé de voitures et de motos anciennes, dans le cadre des manifestations « Royan Capitale de la Belle Epoque »,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des manifestations de la 25<sup>ème</sup> Fête de la Belle Epoque, l'arrêt et le stationnement seront interdits sur trente places en épi du parking du Casino de Pontailiac, esplanade de Pontailiac, des deux côtés de la voie de circulation, suivant plan joint, le dimanche 12 août 2018, de 06h00 à 20h00.

- Ces emplacements seront réservés à l'exposition de voitures et de motos anciennes.

ARTICLE 2 : A l'occasion du défilé des voitures anciennes, la circulation sera perturbée le dimanche 12 août 2018, de 15h00 à la fin de la manifestation et selon l'itinéraire suivant (plan joint) :

- parking du Casino de Pontailiac,
- Façade de Verthamon,
- Boulevard de la Côte d'Argent,
- Boulevard Carnot,
- Avenue des Vagues,
- Façade de Foncillon
- Rue de la Galiote,
- Allée du Lougre,
- Quai Amiral Meyer (arrêt de trente minutes environ),
- Esplanade Félix-Marie de Kerimel de Kerveno (arrêt d'une heure sur l'esplanade Félix-Marie de Kerimel de Kerveno avec stationnement pour trente véhicules),
- Quai de Monastir,
- Front de Mer,
- Carrefour de la Poste,
- Boulevard de la République,
- Rue Gambetta,
- Boulevard Thiers,
- Avenue de Pontailiac,

- Façade de Verthamon,
- Arrivée et stationnement sur le parking du Casino de Pontailac .

**ARTICLE 3 :** Lors de ce défilé, la circulation et la sécurité seront assurées par le service de la Police Municipale.

**ARTICLE 4 :** De même, une déambulation en tenue « Belle Epoque » sera autorisée en empruntant les trottoirs, esplanade de Pontailac en direction du Front de Mer, le dimanche 12 août 2018, de 10h00 à 11h00.

**ARTICLE 5 :** La signalisation et le barrièrage seront mis en place et maintenus par les services techniques de la ville.

**ARTICLE 6 :** Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 03 août 2018

Le Maire,



Patrick MARENGO